

# L'assise territoriale du développement durable

THIERRY SAUVIN

L'internationalisation croissante des économies dites développées et ce dans leurs multiples dimensions – commerciale, productive, financière et technologique – remet en cause les régulations nationales qui prévalaient durant les « trente glorieuses » (inefficience des politiques économiques d'obédience keynésienne). Quand les régulations nationales apparaissent dépassées, toute régulation supranationale semble d'emblée pertinente. Or, nous sommes bien loin d'une telle régulation. Certes, durant les années 1970, s'est mis en place un mode de régulation monopoliste privé établi par les firmes et les banques multinationales (FMN et BMN) (Michalet, 1985). Celles-ci, principaux vecteurs de l'internationalisation, ont contribué, dans une certaine mesure, à la reproduction des systèmes socioéconomiques. Les BMN ont, dans les années 1970, octroyé de nombreux prêts à des agents économiques privés et publics, de même les FMN grâce à leurs implantations à l'étranger étaient censées répondre aux préoccupations macroéconomiques des pays d'accueil (création d'emplois, transferts de technologie). Mais cette régulation supranationale a rapidement atteint ses limites. L'incapacité des pays en développement (Ped) à rembourser le service de leur dette au début des années 1980 a contraint les banques à freiner l'octroi de prêts, ceux-ci ne servant plus qu'à rembourser le service de la dette précédente (voire uniquement les intérêts). Aussi, la polarisation des flux d'investissements directs sur la triade États-Unis – Union européenne – Japon et quelques NPI (principalement les nouveaux pays industriels d'Asie du Sud-Est) révèle l'exclusion relative de nombre de Ped du système de l'économie mondiale (Chesnais, 1997) et par conséquent l'inefficience de ce mode de régulation.

Devant l'échec de cette régulation supranationale établie par les multinationales, la quasi-absence de gouvernance mondiale et l'obsolescence croissante des régulations nationales, des régulations infranationales semblent se dessiner. L'intérêt que nous portons à ces régulations « locales » est lié à leur assise « territoriale ». Cette référence au « territoire » apparaît, en quelque sorte, comme étant une réaction aux contradictions et à la déliquescence des régulations nationales et supranationales. Le territoire, appréhendé comme une organisation, est susceptible de renforcer le lien social, de produire de la confiance<sup>1</sup>, de sécuriser les agents économiques et par là de contribuer à l'émergence d'un développement durable.

Nous tenterons donc dans une première partie de définir le concept de « territoire » à partir duquel nous précisons la notion de « système productif local » (SPL). Une deuxième partie sera consacrée aux effets de proximité induits par le SPL, effets de proximité

permettant de rétablir la confiance entre agents économiques et ainsi d'enclencher un processus de développement durable.

La mondialisation des économies et les interdépendances qui en découlent réduisent considérablement l'action des États à influencer sur les différentes variables macroéconomiques. Si la globalisation semble remettre en cause la pertinence actuelle de l'État-nation ; les territoires demeurent et tendent même à se réaffirmer dans ce nouveau contexte. En fait, cette relation territoire-globalisation n'est pas antinomique (Veltz, 1997, p.135-139).

La globalisation, dans son acception la plus immédiate, apparaît comme une « économie mondiale » caractérisée par une norme de production et de consommation unique. Elle traduirait l'existence d'un modèle unique, global mais circonscrit à l'espace triadique, le corollaire étant bien sûr la disparition des États-nations. Au sein de cet espace socioéconomique, l'homogène l'emporterait sur l'hétérogène grâce au processus de libéralisation-dérégulation accélérant le redéploiement des activités de firmes multinationales. Au contraire, la globalisation correspond, selon nous, à la reconnaissance de la diversité et de la complexité des économies en dépit d'une volonté de créer l'homogène. En fait, la recherche de l'homogène (primat de la coordination par le marché, libéralisation, programmes d'ajustement structurel) engendre son contraire, à savoir l'hétérogène (accentuation de l'exclusion sociale, développement du secteur informel, montée du régionalisme) (Léon, Sauvin, 1994, p. 13). Mais aussi et surtout, la globalisation provoque une résurgence du « territoire » et donc de l'hétérogène qu'il contient.

L'approche du développement sous l'angle du « territoire » nécessite toutefois quelques remarques liminaires. La prise en considération du territoire peut être dangereuse dans le sens où elle révèle un certain repli face à la globalisation, repli qui conduirait à un nationalisme exacerbé. Le territoire serait ici réduit à une frontière et correspondrait à une pulsion portant à la conquête et à la défense d'un domaine (Bonnemaison, 1996). Il serait alors porteur de guerre, d'exclusion et d'insécurité même si à l'origine cette pulsion territoriale a pour mission de se protéger de l'incertitude ambiante.

Si l'espace est une réalité physique, le territoire est sa face cachée. Il peut prendre des configurations spatiales très diverses mais sa définition nous amène à adopter une démarche multidimensionnelle à savoir culturelle, historique, politique et dans une moindre mesure économique parce que, à la différence de l'espace, le territoire n'est pas appropriable. En fait, il y a du « territoire » dans toutes les sociétés. Le territoire est

THIERRY SAUVIN

Maître de conférences en sciences économiques à l'université de Bretagne occidentale (UBO) et chercheur au Cedem – Groupe E3D (Études sur la défense et le développement durable).

<sup>1</sup> La confiance ne se décrète pas, elle est une construction sociale (Servet, 1994, p.39).

un espace culturel d'identification ou d'appartenance. C'est d'abord un lien avant d'être une frontière ; il réunit ceux qui partagent le même sentiment. Le territoire porte en lui cette notion d'affirmation identitaire qui peut être dangereuse mais c'est une réalité inscrite dans l'espace et dans le temps dont nul ne peut s'affranchir (Bonnemaison, 1996).

Ainsi, le territoire est plus qu'un simple espace délimité de ressources, c'est sa dimension cachée, dimension qui peut resurgir en période de crise économique et sociale (notamment depuis l'inefficience du mode de régulation qui prévalait durant les « trente glorieuses »). L'enjeu est donc délicat car le territoire – repli identitaire – est une contradiction de la globalisation, contradiction qui risque d'accroître le processus de destruction (fragilisation du lien social, exclusion, montée de l'intolérance et de la peur). Toutefois, le territoire révèle des disparités, ou plutôt nos spécificités dont la valorisation en vue d'un développement durable appelle une approche pluridisciplinaire.

Il est donc nécessaire d'appréhender la question du développement sous l'angle du territoire. Ce qui signifie que l'Etat-nation ne constitue plus le principal cadre de référence des analyses en économie du développement. Cette approche territoriale est d'ailleurs utilisée par nombre d'économistes (Courlet, 1994 ; Pecqueur, 1989) reprenant les travaux précurseurs de Marshall sur le « district industriel » (1920). Courlet (1994) définit la notion de système productif local (SPL) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

– Le SPL peut se définir comme une configuration d'entreprises, (grandes entreprises, PME) regroupées dans un espace de proximité autour d'un ou plusieurs métiers (activités ou compétences) (Courlet, 1994, p. 17).

– Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion (partage de valeurs et culture commune).

– Ces relations ne sont pas seulement marchandes. Il existe des relations hors marchés (coopération). La règle tacite, le code de conduite implicite de la communauté facilitent le fonctionnement économique et social et lui donne sa cohérence. Les relations de connaissance et de confiance entre les partenaires pallient dans une certaine mesure les insuffisances du marché (Pecqueur, 1989, p. 88).

– Ces relations produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises appartenant au SPL. Il s'agit d'un lieu de production d'externalités, c'est-à-dire de transferts de valeur sans compensation monétaire.

Le SPL propose aux acteurs qui y participent, des avantages économiques et sociaux que l'on peut regrouper sous deux rubriques que nous allons préciser.

## Réduction des distances (effets de proximité)

On distingue notamment quatre grands types de proximité :

– *proximité géographique* (proximité physique entre les agents). L'amélioration continue des moyens techniques de transport et de communication (interconnexion informatique) réduit la base physique de cette proximité. En revanche, on peut lui associer une proximité fonctionnelle qui intègre une dimension temporelle (Bellet, Colletis, Lung, 1993, p.358-359). Celle-ci exprime la synchronisation des projets des acteurs et une harmonisation de leur horizon temporel.

– *proximité industrielle* : proximité qui peut être définie en termes de similitude industrielle (recours à des capacités technologiques semblables) et/ou de complémentarités industrielle et technologique.

– *proximité organisationnelle* : proximité qui a pour objectif d'accroître les interdépendances. Une organisation commune (ou compatible) est nécessaire au développement des relations économiques entre agents. Cette proximité organisationnelle résulte des modes de coordination :

• intra-firme (coordination entre maison-mère et unités de production, organisation du travail...)

• inter-firme (firme-réseau et/ou réseau d'entreprises impliquant des stratégies de coopération)

• par le marché (relations marchandes)

– *proximité socioculturelle* : proximité induite par des relations fondées à partir de considérations d'ordre subjectif (partage de préoccupations et de valeurs communes, relations personnalisées, ensemble de références communes engendrant des solidarités et des garanties pour les agents économiques).

Non seulement ces proximités réduisent les coûts de transaction (de transport, accès à l'information, meilleure connaissance des fournisseurs et distributeurs,...) mais aussi et surtout, elles accroissent la réactivité de l'ensemble du SPL. En d'autres termes, ces proximités réduisent le délai de réaction des agents économiques, avantage extrêmement important dans un contexte marqué à la fois par une forte dynamique technologique (révélée par le raccourcissement du cycle de vie du produit) et une grande versatilité de la demande. Grâce à ses réseaux de relations formelles et informelles, le SPL apparaît comme un lieu de création et de diffusion de l'innovation.

## Réduction de l'incertitude

Par opposition au risque probabilisable (existence de plusieurs avenir possibles dont les agents connaissent les caractéristiques), l'incertitude est une situation où les agents sont incapables de déterminer avec précision les caractéristiques de l'avenir. Dans un environnement incertain, ce qui est le cas aujourd'hui, les agents économiques sont tentés de rester dans l'expectative. L'incertitude peut donc réduire les échanges marchands et amener les agents à privilégier des stratégies défensives, c'est-à-dire de repli sur le passé, le passé étant le seul espace de certitude (Bindé, 1997, p. 22).

En revanche, les effets de proximités – géographique, industrielle, organisationnelle et socioculturelle – contribuent au renforcement de la confiance entre les différents acteurs du SPL. • Le fonctionne-

ment des unités économiques fait appel à un ensemble complexe de conventions domestiques, marchandes, industrielles et civiques » (Hugon, 1996, p. 33). En intensifiant le lien social, les effets de proximité réduisent considérablement l'incertitude économique et permettent ainsi le développement de relations durables marchandes (achat/vente) et non-marchandes (accords de coopération portant notamment sur la production et la recherche-développement). Ces dernières sont d'ailleurs essentielles à l'émergence et à la réalisation de projets locaux.

L'ensemble de ces avantages (diminution des coûts de transaction, réduction de l'incertitude, dynamique innovatrice) confère aux entreprises appartenant au SPL un degré de liberté propice à l'innovation technique et organisationnelle mais aussi et surtout autorise la mise en place de stratégies offensives (stratégie de diversification ou de reconversion industrielle).

L'entreprise pourrait développer ses connaissances en accédant plus facilement aux compétences détenues par les autres acteurs du SPL. Les stratégies d'alliance inter-entreprises répondent à cet objectif de complémentarité, que ce soit au niveau de la technologie, de la production ou du marché. En appartenant au SPL, les entreprises pourraient améliorer leur compétitivité hors-coût (détention d'un avantage technologique) et ainsi acquérir un degré de liberté vis-à-vis de la contrainte de coût. Le territoire occupe donc une place essentielle dans le processus de développement.

Le développement peut se définir comme une « croissance complexifiante multidimensionnelle » (Passet, 1994, p. 524). Il y aurait « croissance complexifiante » dans le sens où celle-ci serait « accompagnée d'un double mouvement de diversification et d'intégration permettant au système de croître en se réorganisant sans perdre sa cohérence » (p. 524). Cette croissance serait multidimensionnelle et qualitative car, par delà l'économique, nous prenons en considération les autres dimensions de la vie sociétale (domestique, ludique, culturelle, juridique) et la qualité et variété des relations qui s'instaurent entre les hommes et entre ces derniers et leur « territoire » d'appartenance.

Il est possible de dégager trois concepts majeurs propres au développement durable, à savoir, équité, sécurité et temporalité (Zuindeau, 1994, p. 614). Équité dans le sens où, grâce aux effets de proximité, il y aurait, d'une part, création de ressources, de connaissances et de compétences et, d'autre part, diffusions de ces dernières non pas sur quelques acteurs mais sur l'ensemble des agents appartenant au SPL (économies externes positives). La satisfaction des besoins des uns ne se ferait pas au détriment de la satisfaction des autres (Jeu à somme positive). Aussi l'existence d'un SPL permettrait de réduire les gaspillages de ressources. Ce point est essentiel dans un contexte où les entreprises ont tendance à recentrer leurs activités sur leur « métier de base », c'est-à-dire sur une ou un ensemble de compétences jugées stratégiques, le corollaire étant l'éviction des compétences secondaires. Celles-ci pourraient être « captées » par les autres entités du SPL contribuant ainsi à limiter le processus d'exclusion et de destruction de compétences. Grâce aux effets de proximité induits par le

SPL, il est possible de renforcer la confiance, de créer un environnement sécurisant propice à l'extension des échanges marchands et non marchands et aussi à la réalisation de projets locaux. La sécurité est une condition nécessaire à l'épanouissement de la personnalité de chacun et de tous (de Penaros, 1997).

La dimension temporelle est très présente dans le cadre de notre analyse, les relations établies entre les acteurs du SPL s'inscrivant généralement dans la durée. Non seulement, nous devons prendre en considération le présent mais aussi l'avenir dans le sens où les stratégies des agents économiques à l'instant  $t$  ne doivent pas compromettre la reproduction du système socioéconomique (remise en cause des logiques industrielles de court terme sources de destructions). Nous retrouvons, dans une certaine mesure, le principe de précaution présent dans la notion d'« éco-développement » développée par I. Sachs (1982). L'éco-développement est une stratégie de développement permettant d'assurer aux hommes « un mode de vie et un niveau de consommation satisfaisants sans pour autant exploiter jusqu'à complet épuisement la nature et sans compromettre l'avenir des générations futures » (p. 11).

Enfin, en tant que forme d'organisation socioéconomique, le territoire ou encore le SPL est susceptible de produire une marge d'autonomie dans les stratégies des acteurs face à la globalisation. Ce degré de liberté est propice à l'innovation (technique et organisationnelle) mais aussi et surtout à la définition de projets (introduction du futur) visant, par exemple, la diversification ou la reconversion industrielle.

Un développement durable ne peut s'enclencher que si et seulement si s'établit un environnement certain et sécurisant. Le territoire, loin de s'effacer devant l'accentuation de l'internationalisation des économies, semble, au contraire, trouver une raison de s'affirmer. C'est à la fois une contradiction de la globalisation dans le sens où la recherche de l'homogène engendre de l'hétérogène (le territoire), mais aussi une chance à saisir pour nos sociétés. En effet, le territoire peut constituer l'assise d'un développement durable grâce aux effets de proximité qu'il engendre. En tant que réducteur d'incertitude, il est en mesure d'inverser la logique de l'urgence, c'est-à-dire de réhabiliter le temps long (Bindé, 1997) et par là de contribuer à l'émergence et à la réalisation de projets de développement. Cependant, sans cadre institutionnel, les destructions peuvent l'emporter sur les créations. Le territoire-repli identitaire engendrerait la guerre. L'État, les collectivités locales, en fait, l'ensemble des acteurs du SPL a un rôle majeur à jouer dans la définition de règles et de conventions permettant d'une part, de répartir équitablement les ressources créées au sein du SPL, et d'autre part, de renforcer la confiance. Aussi, ces conventions pour qu'elles soient reconnues et respectées par tous doivent être issues du territoire. C'est à cette condition que pourra se mettre en place un nouveau mode de régulation « conventionnelle » mixte (privé public) territorialisé propice à un développement durable.

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- Bellet M., Colletis G., Lung Y. 1993. Introduction au numéro spécial Économie de proximités, *Revue d'économie régionale et urbaine* 3.
- Bindé J. 1997. L'éthique du futur. Pourquoi faut-il retrouver le temps perdu ?, *Futuribles* 226, décembre.
- Bonnemaison J. 1996. Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ?, *Chroniques du Sud*, Orstom
- Chesnais F. 1997. *La mondialisation du capital*, Syros, Paris.
- Courlet C. 1994. Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ?, in : Courlet C., Soulage B. (éd.), *Industrie, territoires et politiques publiques*, L'Harmattan, Paris.
- Bonnemaison J. 1996. Le territoire du local et du global dans le développement, in : L. Abdelmaïki et C. Courlet (éd.), *Les nouvelles logiques du développement*, L'Harmattan, Paris.
- Léon A., Sauvin T. 1994. De l'économie mondiale à l'économie globale, working paper, Ceretim n° 94-03
- Michalet C. A. 1985. *Le capitalisme mondial*, Puf, Paris.
- de Penarros R. 1997. Sécurité, développement durable et reconversion des activités militaires, *Natures Sciences Sociétés* 5, 4.
- Pecqueur B. 1989. *Le développement local*, Syros, Paris.
- Sachs I. 1982. *L'écodéveloppement*, Syros, Paris.
- Servet J.M. 1994. Paroles données : le lien de confiance, *La revue du M.A.U.S.S* 4
- Veltz P. 1997. *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Puf, Paris.
- Zuindeau B. 1994. La (les) théorie(s) du développement soutenable : quel apport pour l'analyse du développement économique régional ?, *Revue d'économie régionale et urbaine* 4